

## IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

### IV.2 - PGE GARONNE ARIEGE / DISPOSITIF SOUTIEN D'ETIAGE

#### DÉLIBÉRATION N° 25-04-562

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON	0		
Henri SABAROT	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
<b>Totaux</b>					151	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 25-04-562  
-----

**VU** les délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

**VU** la délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n 1 à la convention 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003,

**VU** la délibération n° 09-03/03-01 du 24 mars 2009, confirmant la décision du SMEAG dans la procédure de révision du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège, et dans la définition du mécanisme de récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage et du PGE,

**VU** l'arrêté inter préfectoral de déclaration de l'intérêt général (DIG) des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des coûts auprès des bénéficiaires en date du 3 mars 2014,

**VU** la délibération n° 17/12/61 du 21 décembre 2017 relative à la révision du PGE Garonne-Ariège,

**VU** le Plan de gestion d'étiage de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège validé le 29 juin 2018 par le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne pour la période 2018-2027,

**VU** les délibérations n° 19-02-134, 19-02-135, 19-02-148 du 7 février 2019 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

**VU** la délibération n° 24-12-543 relative à la récupération des coûts et à la fixation de la tarification à partir de l'année 2024,

**VU** le débat d'orientations budgétaires en date du 31 janvier 2025,

**VU** le vote du budget primitif 2025 du budget annexe « Gestion d'étiage »,

**VU** le rapport du président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**AUTORISE** le SMEAG à assurer au titre de l'année 2025 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage et de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, sous réserve de la passation des accords de coopération nécessaires et de leur financement,

**SOLLICITE**, au titre de ces opérations, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Animation : cofinancement à hauteur de 50 % du montant des salaires chargés auquel s'ajoute un forfait de 70€/jour au titre des frais de structure,
- Prestations : cofinancement à hauteur de 50 % des montants TTC

**AUTORISE** la mise en recouvrement des redevances au titre de l'année 2025,

**DÉLIBÉRATION N° 25-04-562**

---

**AUTORISE** le président à finaliser et signer tous les actes en relation avec l'ensemble de ces opérations, en particulier :

- la passation de nouveaux accords de coopération et avenants avec les gestionnaires de réserves,
- les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Secrétaire,



Fait à AGEN, le 3 avril 2025  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Michel FABRE

